



Banque et avis à tiers détenteur

Par **SAINT_JUST**, le **18/12/2008** à **13:56**

Bonjour, ma banque à reçu un « avis à tiers détenteur » du trésor mon compte bancaire étant à découvert cela l'annule la question est : la banque va t'elle le mettre de coté et attendre que le compte soit créditeur pour le bloquer ou doit t'elle attendre un prochain ATD du trésor ???
Merci

Par **simcity60**, le **27/01/2009** à **23:42**

L'ATD ou Avis à Tiers Détenteur émis par le Trésor Public s'est révélé négatif, c'est-à-dire qu'il y a défaut de provisions. La banque a donc dû renvoyer l'ATD auprès des services du Trésor Public. Celui-ci a toujours à disposition le droit de relancer un ATD lorsqu'il le souhaite. Mais l'initiative revient au TP et non à votre établissement bancaire.
Bonne Journée